Premières Démarches Administratives

2022 - 2023

Documents manquants 5

Faire valoriser son parcours antérieur 6

Demander un allègement 7

Payer les frais d'inscription 8

Le plan d'étude qu'est ce que c'est ? 10

Organisation générale des études 14

Un changement d'avis 16

Pour se réorienter 16

Annuler son inscription 17

Obtenir une aide financière aux études 18

Une allocation d'études de la Fédération Wallonie Bruxelles 19

Le statut d'étudiant.e de condition modeste 21

Une aide du Service social des Instituts Saint Luc 22

Dans l'immédiat, voici les quelques démarches importantes à réaliser pour finaliser vos démarches d'inscription à l'erg. Cette liste n'est pas exhaustive puisqu'elle peut varier d'un·e étudiant·e à l'autre mais il s'agit des principales formalités qui sont à réaliser en début d'année académique.

Documents manquants

A la suite des démarches de préinscription et de la réussite de l'épreuve d'admission, certain·e·s étudiant·e·s ont été informé·e·s par le Secrétariat étudiant qu'ils et elles devaient encore produire des documents afin que leur inscription soit régulière.
Version originale du diplôme, équivalence des études secondaires,... consultez vos mails et ne tardez pas à vous mettre en ordre!

Faire valoriser son parcours antérieur

Les étudiant·e·s ayant déjà réalisé des études supérieures en Belgique ou à l'étranger peuvent faire valoriser leurs crédits préalablement acquis afin d'obtenir une ou plusieurs dispenses au sein de leur programme d'études à l'erg. Pour ce faire, il est essentiel que le programme de cours suivi préalablement concorde en tous points avec celui de l'erg. Par ailleurs, les étudiant·e·s pouvant prouver au moins 5 années d'expériences artistiques, professionnelles ou personnelles peuvent faire valoriser cette expérience afin de bénéficier eux et elles aussi de dispenses au sein de leur programme d'études à l'erg.

Toutes les informations concernant la procédure à suivre et les documents à fournir peuvent être obtenues auprès du Secrétariat étudiant ou des conseiller·e·s académiques. Toutes les demandes de dispense doivent être introduites au plus tard lors du rendez-vous pour établir le PAE entre le 3 et le 14 Octobre.

Contact :

Patrizia Tripoli - patrizia.tripoli@erg.be
Marcos Mateos - marcos.mateos@erg.be

Demander un allègement

Un allègement est une dérogation accordée en raison de motifs professionnels, académiques, sociaux ou médicaux qui permet à un·e étudiant·e de disposer d'un programme annuel étudiant (PAE) de moins de 60 crédits.
Pour obtenir cette dérogation de la part de la direction, il est nécessaire de détailler sa demande et de la justifier à l'aide de documents probants au moment de son inscription.

Quelques exemples de situations pouvant justifier un allègement :

- Cumul d'une activité professionnelle avec les études,
- Inscription à un double cursus,
- Importantes obligations familiales,
- Problèmes importants de santé,
- Sportif de haut niveau,
- Etc...

Par ailleurs, les étudiant·e·s de bac1 peuvent eux aussi demander un allègement à l'issue des résultats de la session de janvier.

Pour obtenir plus d'informations sur la procédure de demande et sur les conditions d'un allègement, prenez contact avec Maryline Ledoux - maryline.ledoux@erg.be

Payer les frais d'inscription

Le montant de vos droits d'inscription à l'erg vous est communiqué lors de votre inscription. Il peut être payable en deux étapes :

Il est essentiel de payer l'acompte de 50€ sur les droits d'inscription au plus tard le 31 octobre 2022 afin de confirmer sa demande d'inscription.

Le solde (c'est-à-dire le montant total des droits d'inscription moins l'acompte) doit être payé pour le 31 janvier 2023 au plus tard.

Comment effectuer ces paiements ?

- Soit, par virement bancaire :
Au nom de : Comité Organisateur des Instituts Saint-Luc - Rue d'Irlande, 57 - 1060 Bruxelles.
Sur le compte IBAN : BE37 3100 1908 3828
Code BIC : BBRUBEBB.
En mentionnant en communication : NOM, prénom, année (ex. BAC1) auprès de la banque ING - Rue du Trône 1 - 1000 Bruxelles.

Pour éviter tout problème, n'oubliez pas de prendre en compte les délais bancaires et effectuez le virement quelques jours avant ces dates limites.

- Soit, sur place :
Paiement par BANCONTACT ou EN ESPÈCES (pas de chèque, pas de carte de crédit) à l'accueil de l'erg - rue du Page, 87 - 1050 Bruxelles.

Attention ! En cas de non-respect de ces deux délais, vous n'aurez plus accès aux cours, ne pourrez plus être délibéré.e, etc.

Vous rencontrez des difficultés pour payer ces droits d'inscription ? Rendez-vous en page 18

Le plan d'études qu'est ce que c'est ?

Tous les étudiants et les étudiantes de l'erg doivent réaliser leurs Plan d'études, aussi appelé « programme annuel étudiant » ou PAE.

Ce plan d'études est «le papier que vous irez chercher à l'accueil» et dans lequel vous allez devoir inscrire les cours (les unités d'enseignement) que vous désirez suivre au cours de l'année.

Ce plan d'étude doit ensuite être validé par les autorités académiques.

Pour le faire valider vous devez vous inscrire à un rendez-vous individuel avec Catherine Sugg, Maryline Ledoux ou Marcos Mateos. Vous recevrez un mail proposant la prise de rendez-vous entre le 3 et le 14 octobre.
Soyez-y attentif.ve !

Pour être définitivement validé, le plan d'étude (PAE) sera soumis à l'approbation des autorités académiques. Une fois validé, ce PAE définitif vous sera remis par le secrétariat étudiant. Cette opération sera à réaliser lors de chaque début d'année académique, toutes les informations à ce sujet vous parviendront en temps utiles et sont d'ores et déjà consultables dans le Règlement des études.

Concrètement à l'intérieur du plan d'études il y a toutes les unités d'enseignement que les étudiants et les étudiantes s'engagent à suivre ainsi que des cours au choix.

erg

PLAN D'ETUDES / ANNEE ACADEMIQUE 2022-2023

BACHELOR 2 & 3 (120 crédits)

BACHELOR 2

U12B	**UNITE D'ENSEIGNEMENT 12B, 20 ECTS** pré-requis : U1B coreqquis : U13B
12B1... *(66%)*	**cours artistique de l'orientation** à choisir parmi : 6h / semaine (2 x 3h) = 180h / an **12B1A** : arts numériques 2 **12B1B** : bande dessinée 2 **12B1C** : cinéma d'animation 2 **12B1D :** communication visuelle et graphique 2 (uniquement si déjà inscrit.e en 2021/2022) **12B1F :** graphisme 2 **12B1G :** illustration 2 **12B1H :** installation-performance 2 **12B1I :** peinture 2 **12B1J :** photographie 2 **12B1K:** sculpture 2 **12B1L:** typographie 2 **12B1M :** vidéographie 2 **12B1N** : Design numérique 2
12B2... *(34%)*	**cours artistique : stage/atelier** 3h / semaine = 90h / an à choisir parmi : les 13 ateliers (*un autre choix que le cours artistique de l'orientation/atelier 12B1... et* ***hors superposition horaire)*** ou sérigraphie ou gravure/métal ou gravure/bois ou dessin modèle vivant **12B2A** : arts-numériques 2 ; **12B2B** : bande-dessinée 2; **12B2C** : cinéma d'animation 2 ; **12B2N** : Design numérique 2; **12B2E** : dessin 2 ; **12B2F** : graphisme 2; **12B2G** : illustration 2; **12B2H** : installation/performance 2; **12B2I** : peinture 2; **12B2J** : photographie 2; **12B2K** : sculpture 2; **12B2L** : typographie 2; **12B2M** : vidéographie 2; **12B2T** : sérigraphie 2; **12B2U** : gravure/métal 2; **12B2V** : gravure/bois 2; **12B2W** : dessin modèle vivant 2

U13B	**UNITE D'ENSEIGNEMENT 13B, 17 ECTS** pré-requis : U2B ; coreqquis : U12B
	cours artistique **: cours pluridisciplinaire / atelier, AP :** 6h / semaine = 180h / an
13B1A	- Les orientations *arts numériques, cinéma d'animation, dessin, installation-performance, peinture, photographie, sculpture* et *vidéographie* sont regroupées dans le **pôle** « **ART 2** » et soutenues par l'atelier pluridisciplinaire de ce pôle.
13B1B	- Les orientations *communication visuelle et graphique, graphisme et typographie* sont regroupées dans le **pôle** « **MEDIA 2**» et soutenues par l'atelier pluridisciplinaire de ce pôle.
13B1C	- Les orientations *bande dessinée, cinéma d'animation, illustration, photographie et vidéographie* sont regroupées dans le **pôle** « **NARRATION 2**» et soutenues par l'atelier pluridisciplinaire de ce pôle.

U14B	**UNITE D'ENSEIGNEMENT 14B, 3 ECTS**
	1 cours **technique** à choisir parmi : **14B1A** : technique & technologie / **couleur: analyse et pratiques contextuelles** 2 (à déterminer)- 3h/semaine = 60h/an **14B1B** : technique & technologie / **cinéma-vidéo** 2(I. Rabadan) - 3h / semaine = 60h / an **14B1C** : technique & technologie / **techniques fondamentales, dessin** 2(G. Goffaux) - 3h/semaine - 90h / an **14B1D** : Pratique sociale et professionnelle – Développement durable / **Erg à table 2** (I. Lievin) – horaires décalés **14B1E** : technique & technologie / **programmation numérique** 2 (T. Truong Minh) - 3h / semaine = 90h / an **14B1F** : technique & technologie / **Son** 2 (S. Bouteiller) - 3h / semaine = 90h / an **14B1G** : technique & technologie / **gestion de la BäG** 2 (Boîte à Gants) (O. Millis) - 3h / semaine = 90h / an Aucun changement ne sera accordé.

15B	**UNITE D'ENSEIGNEMENT 15B, 6 ECTS** **cours généraux**, 1 cours à choix, 2 cours imposé, 1er quadrimestre
	1 cours **général** à choisir parmi : **15B1**: Histoire & actualité des arts / **Image** (C. Mayeur) – module 1, 2h / semaine = 30h ou **17B1** : Actualités culturelles / Actualité et lectures de l'art / **Modernité** (R. Pirenne) – Module 1, 2h / semaine = 30h
16B1A	**Histoire et actualité des arts / XXe et XXIe siècles** (S. Biset) - module 1, 2h / semaine = 30h
16B1F	**Actualités culturelles / Actualité et lectures de l'art** (à déterminer) - module 1, 2h / semaine = 30h

Pour les étudiant.e.s en Bac1, par exemple, un cours de soutien spécifique à l'orientation vous est proposé. Vous en choisirez deux, l'un pour le premier quadri et l'un pour le deuxième.

Puis vous aurez à choisir un cours théorique au Q1 et au Q2 entre Média OU Anthropologie OU Sciences économiques, politiques et sociales.

Pour bien réaliser votre plan d'études il faut prendre connaissance de toutes les informations qui sont contenues dans le programme d'études de l'erg et dans le document l'accompagnant.
Aussi il faut faire très attention que l'unité d'enseignement (un ensemble cohérent de cours) que vous voulez suivre ne soit pas organisé en même temps qu'un autre cours que vous devez suivre. Il est conseillé d'éviter au maximum les superpositions d'horaires qui pourraient vous mettre en difficulté pour suivre correctement vos cours.

(Par exemple en Bac 2 il est fort déconseillé, si vous êtes en orientation arts numériques de choisir vidéographie en stage, les deux cours se déroulant au même moment.)

NARRATION
ART
MEDIA
THÉORIE
A P
ORIENTATION
SOUTIEN À L'ORIENTATION[1] OU STAGE[2-3]
CINÉMA D'ANIMATION - ILLUSTRATION
BANDE DESSINÉE - PHOTOGRAPHIE
VIDÉOGRAPHIE
SCULPTURE - PEINTURE - ARTS NUMÉRIQUES
VIDÉOGRAPHIE - PHOTOGRAPHIE - DESSIN
INSTALLATION PERFORMANCE
TECHNIQUES
GRAPHISME
TYPOGRAPHIE
COMMUNICATION VISUELLE
M A S T E R
RÉCITS &
EXPERIMENTATIONS
PRATIQUE DE L'ART
OUTILS CRITIQUES
PRATIQUES GRAPHIQUES
COMPLEXITÉ SCIENTIFIQUE
DESIGN ÉDITORIAL
ERG.EDIT
POLITIQUE ET EXPERIMENTATION GRAPHIQUES
1
2 & 3
2 & 3
1

L' organisation générale des études.

Les bacheliers sont divisés en 3 « blocs » de 60 crédits.
Les masters sont divisés en 2 « blocs » de 60 crédits.

Le nombre de crédits qu'un cours « vaut » est indiqué en haut par un chiffre suivi de « ECTS ».

1 crédit correspond en moyenne à 30h de travail étudiant: participation aux cours, préparation des travaux et projets, étude, recherche, épreuves, etc.

U12B	**UNITE D'ENSEIGNEMENT 12B, 20 ECTS** pré-requis : U1B corequis : U13B
12B1... *(66%)*	**cours artistique de l'orientation** à choisir parmi : 6h / semain **12B1A** : arts numériques 2 **12B1B** : bande dessinée 2 **12B1C** : cinéma d'animation 2 **12B1D :** communication visuelle et graphique 2 (uniquement si déjà inscrit.e e **12B1F :** graphisme 2 **12B1G :** illustration 2 **12B1H :** installation-performance 2 **12B1I :** peinture 2 **12B1J :** photographie 2 **12B1K:** sculpture 2 **12B1L:** typographie 2 **12B1M :** vidéographie 2 **12B1N** : Design numérique 2

60 crédits représentent la charge annuelle de travail que produit un·e étudiant·e. En comparaison, c'est l'équivalent d'un temps plein dans le monde du travail.

A la différence des années de secondaire/de collège/de lycée, les études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont pas basées sur un système de réussite d'années d'études se succédant l'une à l'autre mais bien sur un système d'acquisition progressive des crédits. Ainsi, l'étudiant·e, au fur et à mesure de l'acquisition de ses crédits au terme de chaque année académique, va pouvoir suivre d'autres unités d'enseignements jusqu'à acquérir l'ensemble des 180 crédits en bachelier et des 120 crédits en master. Pour obtenir un diplôme de bachelier ou de master, l'ensemble des crédits du programme doit être acquis.

Lorsque vous devez encore valider des unités d'enseignement dans le bloc de l'année précédente, parce que vous avez raté vos évaluations, vous recevrez également le PAE de base de cet autre bloc.

> Par exemple : un.e étudiant·e qui sort de bloc 1 et qui doit encore valider 4 crédits de bloc 1 reçoit le plan de base du bloc 1 et du bloc 2.

Pour obtenir des informations complémentaires sur les plans d'études, un rendez-vous peut être pris entre le 14 septembre et le 30 septembre auprès de :

> Pour les étudiant.e.s du 1er bloc du bachelier :
> Marcos Mateos (marcos.mateos@erg.be)
>
> Pour les autres étudiant.e.s :
> Maryline Ledoux (maryline.ledoux@erg.be)

Un changement d'avis ?

Vous avez réalisé toutes vos démarches d'inscription à l'erg mais vous êtes saisi·e d'un doute quant à votre orientation ou ne souhaitez plus poursuivre vos études ?
Avant de prendre votre décision, réfléchissez-y bien et n'hésitez pas à en parler avec vos enseignant·e·s ainsi qu'avec les conseiller·e·s académiques.

Pour se réorienter :

Les changements d'orientation peuvent se faire d'une année à l'autre uniquement sous réserve de l'accord des enseignant.e.s.
Vous devrez télécharger un formulaire de changement d'orientation Bachelor ou Master (2 pages) qui se trouve sur le portail des étudiants - Valves - Changement d'orientation - (2 documents Bachelor ou Master), le compléter et l'envoyer à l'adresse mail suivante : changement.orientation@erg.be et ce au plus tard le 30/7.

Un rendez-vous vous sera proposé en présentiel en même temps que les nouvelles inscriptions (date sur le formulaire - sous réserve de modifications selon les mesures sanitaires). Vous serez amené.e à fournir un portfolio lors de l'entretien.

Pour annuler son inscription :

Au plus tard le 30 novembre, tout·e étudiant·e peut annuler son inscription à l'erg.

Dans ce cas, seul l'acompte de 50€ sera dû, aucun autre frais ne sera réclamé. Pour ce faire, prenez contact avec le Secrétariat étudiant.

Attention, à partir du 1er décembre, il n'est plus possible d'annuler son inscription.

Cela signifie que même en cas d'abandon des études, vous serez redevable des droits d'inscription et cette année académique sera comptabilisée dans votre parcours académique

Obtenir une aide financière aux études

Lorsque vous avez été admis·e à l'erg, vous avez reçu l'ensemble des informations relatives aux modalités d'intervention financière et au fonctionnement du Service social auprès duquel vous pouvez vous adresser.

A tout moment de l'année, les étudiant·e·s rencontrant des difficultés peuvent évoquer, en toute confidentialité, leur situation avec le Service social afin de trouver des solutions adaptées.

Les étudiant.e.s peuvent payer leur minerval en plusieurs fois sans en faire la demande avant le 31 janvier. Après cette date, il faut demander un prêt au service social en y introduisant un dossier.

Une allocation d'études de la Fédération Wallonie Bruxelles

Une demande d'allocation d'études peut être introduite entre le 1er juillet et le 31 octobre via un formulaire en ligne (demande plus rapidement traitée) ou papier disponible sur ce site web :
http://www.allocations-etudes.cfwb.be/

Il y a trois conditions principales qui entrent en ligne de compte pour l'octroi d'une allocation d'études :

L'étudiant·e doit être inscrit/présent régulièrement et ne pas avoir déjà obtenu un diplôme de même niveau.

La nationalité : les étudiant·e·s belges peuvent obtenir une allocation d'études ainsi que les étudiant·e·s étranger·e·s à certaines conditions particulières.

Les revenus des personnes qui contribuent à l'entretien de l'étudiant·e.

Les étudiant·e·s qui bénéficient d'une allocation d'études sont exemptés de tous droits d'inscription auprès de l'erg. Le montant de l'allocation d'études est défini sur base de différents critères (revenus pris en compte, nombre de personnes à charge du ménage, logement étudiant, déplacements, etc.). A titre indicatif, le montant moyen d'une allocation d'études est entre 600 et 3000 €/an.

L'étudiant.e qui bénéficie d'une allocation d'études peut également bénéficier d'une aide du service social de l'erg (intervention financière de +_20€ pour les supports de cours, autres aides financières selon les besoins)

Dans l'attente de la décision quant à votre demande, il est impératif de prévenir le Service comptabilité des Instituts Saint-Luc de l'introduction de votre demande. De cette manière, vous serez exempté.e de tout paiement des droits d'inscription dans l'attente de la décision.
Pour introduire une demande d'allocation d'études, il vous faut au moins:

- Un lecteur de carte d'identité si la demande est introduite en ligne,
- Une copie de votre carte bancaire,
- Votre attestation d'inscription à l'erg.

Selon les situations, il sera également nécessaire de disposer d'une copie du contrat de location du kot, d'une composition de ménage, d'une attestation de revenus de remplacement, etc.

Dans le cas où vous n'avez pas encore tous les documents nécessaires (comme l'attestation scolaire), vous pouvez quand même faire la demande. Un gestionnaire de dossier vous contactera par la suite pour obtenir les documents manquants qui devront lui être fournis.

L'octroi d'une allocation d'études ne vaut que pour une année académique. D'une année à l'autre, il faut reproduire la démarche de demande.

Le statut d'étudiant.e de condition modeste

Dans le cas où vous ne pouvez pas recevoir d'allocations d'études en raison des revenus des personnes qui contribuent à votre entretien, il est possible de demander le statut « étudiant·e de condition modeste ».

En effet, les conditions de revenus sont différentes pour l'octroi du statut d'étudiant·e de condition modeste et permettent à des étudiant·e·s n'étant pas dans les conditions financières pour obtenir une bourse d'obtenir tout de même une aide. Les autres conditions d'octroi sont identiques à celles appliquées pour les allocations d'études de la FWB.

L'octroi de ce statut d'étudiant·e de condition modeste permet d'obtenir une réduction des droits d'inscription puisque ceux-ci sont fixés à 374€ pour les étudiant·e·s de condition modeste.

Pour introduire une demande de reconnaissance de ce statut, vous êtes invité·e à prendre contact auprès du Service comptabilité des Instituts Saint-Luc afin de convenir des documents à fournir avant le 31 octobre 2021 sauf lorsque la notification de refus d'allocation d' études mentionne que vous êtes étudiant.e de condition modeste.

Contact :

servicesocial@stluc-bruxelles.be

Une aide du Service social des Instituts Saint Luc

Les étudiant·e·s rencontrant des difficultés financières peuvent demander à obtenir une aide sociale. Celle-ci ne pourra pas subvenir à l'ensemble de vos besoins, mais elle vous permettra de disposer d'un appoint.

Pour obtenir une aide sociale, il est nécessaire de pouvoir prouver des difficultés financières, d'être régulièrement inscrit·e à l'erg mais aussi de participer aux cours et aux examens.

Pour obtenir une aide du Service social, il faut remplir un formulaire de demande et y adjoindre des documents prouvant votre situation (revenus, etc.). Toutes les informations concernant l'introduction de cette demande peuvent être obtenues auprès des personnes ressources du Service social et sur le portail étudiant.

Pour plus d'informations, consultez la brochure du Service social - disponible sur le portail étudiant de l'erg.

Contact :

servicesocial@stluc-bruxelles.be

Danièle Leclercq
Tous les mercredis de 11h45 à 13h
En face de l'accueil de l'erg

Caroline Wezel
Tous les vendredis de 12h à 14h
En face de l'accueil à l'erg